



Avenant au contrat de travail

Par **gusslili**, le **16/10/2017** à **07:34**

Bonjour j'ai un avenant à mon contrat de travail pour remplacer le chef d'atelier (secteur automobile) en plus de mon métier de secrétaire VN-VO et cela pour la période du 1er février 2017 au 31 décembre 2017.

sur cet avenant on me donne une prime mensuelle de 400 euros en plus de mon salaire. en septembre j'ai pris mes congés 3 semaines et sur ma feuille de paie de septembre la prime de 400 euros a été divisée par 2 soit 200 euros EST CE NORMAL?

merci d'avance pour votre réponse.
cordialement.

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **08:18**

Bonjour,

Si pendant la période de congés payés c'est le maintien du salaire qui vous était le plus favorable, la prime aurait dû être payée en totalité...

Par **gusslili**, le **16/10/2017** à **09:57**

merci pour votre réponse en effet mon salaire est maintenu pendant mes congés
cordialement